



Rayer des contrôles militaire

Par **Max3881**, le **01/10/2016 à 13:35**

Bonjour, rn rnActuellement militaire, je souhaite arrêter ce métier qui est en train de devenir n'importe quoi. En effet, je souhaite quitter la grande muette.rnrnJe vous explique mon cas en espérant avoir une réponse rnJ'ai signé un nouveau contrat d'engagement militaire jusqu'en octobre 2021. Seulement, je suis parti à Saint Maixent et je n'ai signé aucun papier, pas de lien en service, pas de contrat sous-officier, je suis sergent donc sous un contrat.rnrnDonc ma question est : est-ce que je peux partir de l'armée sachant que je ne suis plus sous le bon contrat mais j'ai quand même un contrat militaire du rang jusqu'en 2021.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2016 à 17:25**

Bonjour,rnrnFixe ! repos ! garde à vous !rnrnIl vous faut voir vos supérieurs hiérarchiques directs, y compris votre chef de bataillon. Voyez cela avec eux car tout dépend de votre régiment, l'administration en général, est très longue et l'armée n'échappe pas à cette règle.rnrnRepos, rompez les rangs !